

## Introduction

La seigneurie offre un angle privilégié pour l'étude des pouvoirs, des sociétés et des économies dans l'Occident médiéval. Structure d'encadrement, « d'encellulement des hommes<sup>1</sup> », elle se retrouve aussi bien en ville<sup>2</sup> que dans le monde rural quoiqu'avec des nuances entre ces deux milieux. Elle s'exerce sur la terre et sur les populations. En d'autres termes, elle est à la fois un cadre d'autorité et un cadre économique de mise en valeur des sols et des territoires. Bien que les débats soient vifs à ce sujet, la seigneurie a souvent été étudiée sous deux angles distincts : la seigneurie banale et la seigneurie foncière.

« Ombre portée du donjon<sup>3</sup> », le pouvoir sur les hommes s'exerce à travers le droit de ban mis en place aux IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles et que Georges Duby a naguère défini par trois verbes « commander, contraindre, punir<sup>4</sup> ». La justice en est l'expression première, qu'elle se traduise par des condamnations ou la perception d'amendes. Le ban renvoie également à l'usage obligatoire par les sujets de la seigneurie de moulins, de pressoirs et de fours, autant d'équipements indispensables aux paysans pour transformer leurs productions, mais aussi autant de lieux où se manifeste l'autorité du seigneur. Il autorise toutes sortes de prélèvements, en travail, en nature ou en monnaie.

La seigneurie foncière est une structure bipartite du sol, « domaine » ou réserve du maître d'une part, tenures allouées à des tenanciers moyennant redevances et services

1. Expression de Robert Fossier : FOSSIER Robert, *Enfance de l'Europe (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle). Aspects économiques et sociaux*, t. 2 : *Structures et problèmes*, Paris, PUF, 1982, p. 289 ; *Id.*, *Paysans d'Occident (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, Paris, PUF, coll. « L'historien », 1984 ; *Id.*, *Villages et villageois au Moyen Âge*, Paris, et. Christian, 1995, p. 8 ; *Id.*, *La société médiévale*, Paris, A. Colin, 2<sup>e</sup> tirage 1996, coll. « U », p. 199-201, 332-335 ; TOUBERT Pierre, *Les structures du Latium médiéval. Le Latium médiéval et la Sabine du IX<sup>e</sup> siècle à la fin du XII<sup>e</sup> siècle*, vol. 1, Rome, École française de Rome, rééd. 1993 (1<sup>re</sup> éd. 1973), p. 493-507. Pour l'ouest de la France : DEBORD André, « L'église, le château et l'organisation de l'espace dans l'ouest de la France, X<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles », *Cahiers de Commarque*, I, 1988, p. 26-43.
2. Sur la ville au Moyen Âge : LE GOFF Jacques, « L'apogée de la France urbaine médiévale », in Georges DUBY, *Histoire de la France urbaine*, t. 2 : *La ville médiévale des Carolingiens à la Renaissance*, Paris, Le Seuil, 1980, p. 230-232 ; JEHEL Georges et RACINET Philippe, *La ville médiévale. De l'Occident à l'Orient musulman. V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin, 1995, p. 17-18 ; ROUX Simone, *Le monde des villes au Moyen Âge*, Paris, Hachette, coll. « Carré Histoire », rééd. 2004 (1<sup>re</sup> éd. 1994), p. 14-18 ; BOUCHERON Patrick et MENJOT Denis, *Histoire de l'Europe urbaine*, t. 1 : *De l'Antiquité au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil, 2003, p. 287-288 ; LE GOFF Jacques, « Apostolat mendiant et fait urbain dans la France médiévale : implantation des ordres mendiants. Programme-questionnaire pour une enquête », *AESC*, t. 23, 1968, p. 335-352 ; *Id.*, « Ordres mendiants et urbanisation dans la France médiévale », *AESC*, 1970, t. 4, p. 924-946 ; GUERREAU Alain, « Analyse factorielle et analyses statistiques classiques : le cas des ordres mendiants dans la France médiévale », *AESC*, septembre-octobre 1981, n° 5, p. 869-912.
3. BONNASSIE Pierre, *50 mots clefs de l'histoire médiévale*, Toulouse, Privat, 1981, p. 182.
4. DUBY Georges, *La société aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles dans la région mâconnaise*, Paris, SEVPEN, 2<sup>e</sup> éd. 1971 (1<sup>re</sup> éd. 1953) ; *Id.*, *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval (France, Angleterre, Empire, IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles). Essai de synthèse et perspectives de recherche*, vol. 2, Paris, Champs-Flammarion, rééd. 1997 (1<sup>re</sup> éd. 1962), p. 84-93. Sur la chronologie des origines de la seigneurie et la remontée vers le VIII<sup>e</sup> siècle : FELLER Laurent, *Paysans et seigneurs au Moyen Âge (VIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris, A. Colin, coll. « U », 2007, p. 3-4.

de l'autre<sup>5</sup>. Elle est définie ainsi dans le *Dictionnaire d'histoire de la France médiévale* : « unité d'exploitation économique de la propriété foncière. La seigneurie foncière est constituée par la possession – dans le cas le plus fréquent c'est celle d'un ou plusieurs fiefs, voire d'un membre du fief – ou par la pleine propriété des terres et des droits plus ou moins cohérents dans l'espace. Avec une réserve en exploitation directe et des tenures exploitées par des paysans établis moyennant redevances et services, la seigneurie foncière forme une unité de gestion et d'exploitation<sup>6</sup> ».

Cette distinction entre la seigneurie banale et la seigneurie foncière n'est pas toujours opérée<sup>7</sup>. Elle est même qualifiée par certains historiens de purement épistémologique, dans la mesure où charges banales et redevances foncières s'entremêlent inextricablement. De fait, la seigneurie apparaît à la fin du Moyen Âge comme un organisme d'une extrême complexité, à tel point que l'expression « structures seigneuriales » peut être considérée comme préférable.

En Bretagne, à la fin du Moyen Âge, la seigneurie est souvent devenue un objet très composite. Elle est un cadre très important de la vie économique, en contribuant à son organisation. Elle encadre la vie des hommes et exploite les différentes ressources. Les seigneurs orientent les productions agricoles soit vers leur cour, soit vers les marchés locaux, soit vers les échanges extérieurs par le biais des foires. Les seigneurs obligent également les paysans à privilégier tel ou tel type d'exploitation.

La vie économique repose aussi, dans une moindre mesure, sur l'exploitation des ressources maritimes. La pêche, la présence régulière et essentielle de marais salants tout au long du littoral, de la baie de Quiberon au nord-ouest aux marais de Bouin à l'extrême sud, sont autant d'indices de cette diversité et de la nécessité d'exploiter les ressources maritimes. Loin de tout déterminisme géographique, les modes de faire-valoir et d'exploitation jouent un rôle prépondérant, à n'en pas douter, dans la mise en place des structures et des relations entre les hommes et leurs seigneurs<sup>8</sup>.

La seigneurie est une réalité perçue par tous, à des degrés divers. Elle est ressentie différemment selon le statut et la place de son détenteur. Le petit seigneur a un rayonnement limité et une autorité plus réduite, au plan territorial, que les grands seigneurs, plus lointains, tels les barons<sup>9</sup>, qui vivent parfois loin de leur châtellenie<sup>10</sup>. Diverses situations sont possibles, en lien avec le degré d'importance du seigneur dans la hiérarchie nobiliaire et la fonction de son influence économique et politique<sup>11</sup>.

5. BARTHÉLEMY Dominique, Art. « Seigneurie », in Jacques LE GOFF et Jean-Claude SCHMITT, *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 1999, p. 1056-1066.

6. Art. « Seigneurie foncière », in Jean FAVIER, *Dictionnaire d'histoire de la France médiévale*, Paris, Fayard, 1993, p. 874-875.

7. BOURIN Monique et MARTÍNEZ SOPENA Pascual (dir.), *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles). Réalités et représentations paysannes*, colloque tenu à Medina del Campo du 31 mai au 3 juin 2000, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 12.

8. PICHOT Daniel, « Le prélèvement seigneurial dans l'ouest de la France (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) », in BOURIN Monique DERRUAU et Pascual MARTÍNEZ SOPENA (dir.), *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles). Réalités et représentations paysannes*, colloque tenu à Medina del Campo du 31 mai au 3 juin 2000, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 608-609.

9. Aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, le terme « barons » n'apparaît pas dans les sources. Le terme « baronnie » en revanche est davantage usité. Pour désigner le détenteur d'une baronnie, les rédacteurs de la fin du Moyen Âge emploient les mots « sire » ou « seigneur ».

10. KERHERVÉ Jean, *L'État breton aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Les ducs, l'argent et les hommes*, t. 2, Paris, Maloine, 1987, carte 28, p. 559.

11. FOSSIER Robert et CONTAMINE Philippe, *Seigneurs et seigneuries au Moyen Âge*, Actes du 117<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, 1992, Clermont-Ferrand, Paris, CTHS, 1995, p. 13-45.

Les plus grands seigneurs, les barons, ont pour sphère d'influence la sphère ducal en Bretagne et, pour la plupart, une sphère beaucoup plus large qui est celle de la France voisine<sup>12</sup>. Tirant profit de la position périphérique de la Bretagne méridionale par rapport au duché tout autant qu'avec le royaume de France, les grands seigneurs penchent tantôt du côté français, tantôt du côté breton, afin de satisfaire au mieux leurs intérêts. De cette situation géographique particulière et originale découle un certain nombre de traits pour les seigneuries et leurs structures, ce qui rend d'autant plus difficile l'analyse des sources qui, il faut bien le dire, demeurent marquées par une redoutable ambiguïté.

Enfin, le seigneur apparaît comme une figure tutélaire de la communauté, en étant une autorité morale et supérieure, un personnage essentiel dans les relations sociales. Les sources mentionnent avec de nombreux détails les titres et prérogatives des seigneurs, ne serait-ce que pour marquer les droits et obligations exigibles de leurs tenanciers et vassaux. Ces indications permettent de saisir l'étendue des patrimoines seigneuriaux, avec des problèmes particuliers de gestion et d'organisation en termes de structures pour les gérer.

À la fois cellule d'encadrement et réalité quotidienne par l'exercice des droits seigneuriaux et par la figure tutélaire du seigneur, petit ou lointain, la seigneurie ne serait rien sans les hommes sur lesquels elle s'appuie et s'incarne. L'autorité du seigneur est relayée au plus près par les sergents et les autres officiers, aux tâches multiples<sup>13</sup>. Proches des seigneurs, à qui ils doivent leurs charges, même si elles sont bien souvent affermées, ces agents ne sont plus tout à fait sur le même plan que les autres hommes et femmes, sans pour autant faire nécessairement partie du monde nobiliaire. Toute une hiérarchie et une stratification des honneurs et des rangs se prêtent alors à l'analyse, bien que les sources soient là encore très allusives. Le nombre et les prérogatives de ces agents dépendent de l'étendue du patrimoine à gérer. Les petits seigneurs ne sont guère plus riches que des paysans aisés. Ils vivent même parfois dans des conditions matérielles inférieures<sup>14</sup>. Les grands seigneurs, au premier rang desquels les barons, peuvent quasiment parler d'égal à égal avec le duc et cherchent à se placer dans une posture de conseillers, en prenant garde à favoriser leurs intérêts. Pour administrer leur patrimoine, les grands seigneurs recourent à tout un groupe de sergents et d'officiers, parmi lesquels les châtelains qui, eux-mêmes, s'appuient sur d'autres hommes.

12. Nous pouvons ainsi évoquer la figure de Gilles de Retz (1404-1440), baron de Retz, qui dispose d'une position influente et d'autant plus puissante à l'intérieur même du duché que ses possessions s'étendent tout au long du Sud-Loire, en situation de marches avec la France. Figure ambiguë, il est non seulement l'un des plus grands barons bretons, mais s'illustre aussi comme homme de guerre, accompagnant Jeanne d'Arc dans le cadre de la guerre de Cent Ans (1337-1453). Il se lie au roi Charles VII, pour lequel il prend part à d'importantes opérations militaires, telles le siège d'Orléans en 1429. De même, et dans de toutes autres circonstances, les ducs de Bretagne se déclarent toujours, parfois avec de multiples vicissitudes, vassaux du roi de France, bien que la question de l'hommage dû soit l'objet de maintes discussions et querelles juridiques entre Bretons et Français : HEERS Jacques, *Gilles de Rais*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », rééd. 2005 (1<sup>re</sup> éd. 1994).

13. Dominique Barthélemy note ainsi que : « Les fonctions des sergents sont multiples, ce qui oblige à envisager une certaine hétérogénéité sociale » (BARTHÉLEMY Dominique, *Les deux âges de la seigneurie banale. Pouvoir et société dans la terre des sires de Coucy (X<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1984, p. 398).

14. SÉE Henry, « Études sur les classes rurales en Bretagne au Moyen Âge », *AB*, t. 11, n° 3, 1896-1897, p. 388-389. Les douaires relevés par Geneviève Beauchesne, modestes dans l'ensemble, fournissent d'autres indications : BEAUCHESNE Geneviève, « Notes sur des documents du XV<sup>e</sup> siècle provenant de la Chambre des Comptes de Bretagne », *MSHAB*, t. 33, 1953, p. 76, 82. Certains en sont même réduits à travailler la terre comme de simples paysans : ADLA, B 2979 ; DUPUY Antoine, *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France* (vol. II), thèse pour le doctorat, Brest, 1879, p. 321, disponible sur gallica, consulté le 04/11/2016.

Bien qu'indirectement mentionnés, les tenanciers sont intégrés aux structures seigneuriales. Ils apparaissent dans des listes d'obligataires qui permettent de recenser mais aussi de reconnaître les droits dus aux seigneurs/sieurs. La seigneurie n'est donc pas une multiple mais avec pour point commun des traits de caractère, des éléments de vie et de prestige social, reconnus par tous. En ce sens, il convient de parler davantage de seigneuries au pluriel, avec toutes les nuances et les approfondissements que ce mot implique en fonction des situations, que de seigneurie bretonne, car la diversité règne et transparait des sources. Les structures seigneuriales bretonnes mêlent très étroitement les pouvoirs d'encadrement banaux et fonciers. Il en résulte une extraordinaire complexité lorsqu'on cherche à approfondir les analyses, d'autant plus redoutable pour le chercheur que les sources restent ambiguës dans les termes employés.

Les seigneuries offrent des traits spécifiques selon que nous nous intéressons aux villes ou aux campagnes. À l'intérieur des villes, peut-être davantage que dans le monde rural, les seigneuries ecclésiastiques jouent un rôle essentiel, de l'évêque, dans les villes de Nantes ou de Vannes, aux prêtres et autres recteurs, nom généralement donné aux curés en Bretagne. Tous possèdent en très grande majorité des maisons, jardins et courtils concédés en censive.s. Les plus importants tirent des profits des foires, des marchés, des passages ou des édifices banaux tels le.s four.s, qui complètent utilement les revenus des autres exploitations, au premier rang desquelles les censives.

Dans les campagnes, les seigneurs laïques sont davantage présents, avec un patrimoine différent selon l'étendue et l'importance de la seigneurie. Le monde des villes en Bretagne ayant déjà été étudié par Jean-Pierre Leguay, notre étude portera sur le monde rural, qui abrite l'essentiel de la population, avec près de 93 % des habitants dans l'Ouest<sup>15</sup>, même si des disparités demeurent selon les régions. Ce chiffre doit être manié avec beaucoup de précautions, compte tenu de la difficulté à établir le nombre de personnes à cette époque, faute de sources précises<sup>16</sup>. La dispersion des habitats en hameaux en pays de bocage est une autre difficulté pour saisir les réalités démographiques<sup>17</sup>.

L'exercice de la justice, avec ses différentes strates, renvoie à une hiérarchie des structures seigneuriales, en particulier pour la haute justice, à partir de 60 sous d'amende et qui donne le droit de condamner à la peine de mort. En Bretagne méridionale, tout comme dans le reste du duché, des hommes s'affirment et sont reconnus comme

15. LEGUAY Jean-Pierre, *Un réseau urbain au Moyen Âge : les villes du duché de Bretagne aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, Maloine, 1981, p. 1 ; *Id.*, *Vivre dans les villes bretonnes au Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2009, p. 9 ; KERHERVÉ Jean, *L'État breton...*, *op. cit.*, t. 2, p. 546-554 ; MINOIS Georges, *Nouvelle histoire de la Bretagne*, Paris, Fayard, 1992, p. 351 ; GALLET, Jean, *Seigneurs et paysans bretons du Moyen Âge à la Révolution*, Rennes, Éditions Ouest-France université, 1992, p. 264-266.

16. Pour avoir un aperçu des méthodes employées par les historiens pour établir des chiffres démographiques, nous renvoyons à l'étude de Ferdinand Lot, datée aujourd'hui mais riche d'enseignements : LOT Ferdinand, « État des paroisses et des feux de 1328 », *BEC*, t. 90, 1929, p. 51-107, 256-315.

17. Sur cette question : PICHOT Daniel, *Le Village éclaté. Villages, paroisses, seigneuries dans l'Ouest français (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2002, p. 226-227 ; OLLIVRO Jean, *Bretagne, 150 ans d'évolution démographique*, Rennes, PUR, 2005, p. 297. De manière plus large, à ce sujet : BACHELIER Julien, *Villes et villages de Haute-Bretagne. Les réseaux de peuplement (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, thèse de doctorat (dacyl.), 2 vol., université de Rennes 2, 2013. D. Pichot parle plus largement d'une « réalité complexe et multiforme » : PICHOT Daniel, « Encellulement et villages dans l'Ouest français (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) », in Catherine LAURENT, Bernard MERDRIGNAC et Daniel PICHOT, *Mondes de l'ouest et ville du monde. Regards sur les sociétés médiévales. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, Rennes, PUR et SHAB, 1998, p. 450. D'une manière plus large, sur les débats actuels autour du village médiéval, nous renvoyons à : VERDON Laure, *La terre et les hommes au Moyen Âge*, Paris, Ellipses, coll. « Le monde—une histoire, mondes médiévaux », 2006, p. 133-136.

nobles, sans toutefois disposer de droits de justice<sup>18</sup>. Ces hommes, comme l'a fort judicieusement présenté Jean Gallet dans sa thèse sur le Vannetais<sup>19</sup>, sont appelés sieurs pour les distinguer des seigneurs. Comme eux, ils vivent dans des manoirs avec domaines, lieux nobles par excellence<sup>20</sup>, ce qui en fait l'une des particularités des structures seigneuriales bretonnes. Pour avoir quelques ordres de grandeur, l'on estime à environ 500 le nombre de seigneuries laïques et ecclésiastiques pour le comté de Nantes et à plus de 350 le nombre de seigneuries et sieuries dans le pays vannetais au xv<sup>e</sup> siècle<sup>21</sup>. C'est dire l'importance de cette structure de relations et d'encadrement en lien avec l'étendue des territoires, qu'elles contribuent à organiser en un maillage plus ou moins serré de seigneuries et sieuries inextricablement imbriquées.

Déjà menée par Jean Kerhervé<sup>22</sup>, l'étude précise du domaine ducal est exclue de cet ouvrage. Les ducs mettent en place des structures particulières, s'inspirant notamment de l'exemple français, pour encadrer et contrôler au mieux les grands seigneurs bretons. Ces structures sont donc tout à fait singulières et nous ne les retrouvons pas dans les autres seigneuries. Seules les différentes situations rencontrées dans les seigneuries laïques et ecclésiastiques, quelle que soient leur taille (petite, moyenne et grande) et leur localisation (rurale ou urbaine) seront ici envisagées. Il s'agira donc de voir les modalités concrètes, juridiques, d'encadrement des hommes, mais aussi les outils employés par les seigneurs ou les sieurs pour exercer cette autorité sur les paysans et dépendants.

La Bretagne méridionale constitue un cadre original et homogène à de nombreux points de vue pour étudier les structures seigneuriales. Les coutumes et les usages proches assurent une cohérence entre les seigneuries/sieuries de cet espace qu'elles soient orientées vers le littoral, en particulier le Vannetais, ou vers l'intérieur des terres, avec les forêts et les zones de marches du Nantais. La façade maritime de la partie sud de la Bretagne, très découpée et tournée vers les échanges extérieurs, constitue un autre élément de cohérence géographique.

Au sens strict, la Bretagne méridionale s'étend entre la rivière d'Ellé au nord-ouest et les marches du Poitou au sud, entre l'océan Atlantique à l'ouest et l'Anjou à l'est, sans oublier les îles habitées et cultivées au large du Vannetais avec Groix et Belle-Île. Cet ensemble se subdivise lui-même en deux grandes entités régionales, le pays vannetais et le comté de Nantes, avec quelques particularités qu'il convient de délimiter plus précisément.

18. La noblesse est un statut lié au sang. Posséder une seigneurie peut aider à intégrer la noblesse. Et, de fait, un noble peut ne pas détenir une seigneurie. Sur cette question : NASSIET Michel, *Noblesse et pauvreté. La petite noblesse en Bretagne (xv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles)*, ed. Société d'Histoire et d'archéologie en Bretagne, coll. « Archives historiques en Bretagne », n° 5, rééd. 1997 (1<sup>re</sup> éd. 1993), p. 43-74 ; KERHERVÉ Jean (dir.), *Études sur la noblesse en Bretagne du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, ICB/PUR, 1999.

19. GALLET Jean, *La Seigneurie bretonne (1450-1680) : l'exemple vannetais*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983, p. 79-124.

20. Sur les manoirs en tant que lieu de résidence de l'élite locale : JONES Michael et MEIRION-JONES Gwyn, « Seigneurie et résidence dans la Bretagne médiévale : un bilan des recherches nouvelles », in *Seigneurs et seigneuries au Moyen Âge*, Actes du 117<sup>e</sup> congrès National des Sociétés Savantes, Clermont-Ferrand, 1992, Paris, CTHS, 1993, p. 445 ; BACHELIER Julien, *op. cit.*, vol. 2, p. 584, 588.

21. GALLET Jean, *La Seigneurie bretonne...*, *op. cit.*, p. 81.

22. Sur les traits particuliers du domaine ducal en Bretagne : KERHERVÉ Jean, *L'État breton...*, *op. cit.*, t. 1, p. 41-78, 409-531.



Le pays vannetais correspond à un espace large, organisé selon deux composantes majeures, caractéristiques que nous retrouvons très largement en Bretagne<sup>23</sup>. L'espace littoral<sup>24</sup>, l'*Armor* en breton, est densément peuplé et relativement bien mis en valeur. L'arrière-pays, l'*Arcoat*, est, quant à lui, dominé par des terres plus difficiles à exploiter et moins densément occupées. Le Vannetais correspond globalement aux limites de l'ancien comté du Broërech, du fleuve Ellé, à l'ouest, à la Vilaine, à l'est, et de l'océan Atlantique, au sud, aux landes de Lanvaux, au nord. L'étude de la sénéchaussée de Ploërmel complète ces éléments pour l'espace intérieur afin d'analyser le pays vannetais dans un sens géographique large (carte 1<sup>25</sup>) et d'étudier tous les types de seigneuries, des grandes baronnies ou vicomtés, telles Rieux et Largouët, aux petites seigneuries et sieuries si nombreuses sur ce territoire<sup>26</sup>.

L'autre composante majeure de cet ensemble, le comté de Nantes, correspond à l'actuel département de Loire-Atlantique avec une extension au nord jusqu'à la Vilaine, englobant la Roche-Bernard, et au sud avec l'île de Bouin, séparée à l'époque du continent par un bras de mer, le Dain<sup>27</sup>. L'originalité du comté de Nantes, au sud et à l'est, tient en la présence de marches avec l'Anjou et le Poitou (carte 2<sup>28</sup>). Ces zones, ouvertes aux influences extérieures, qui ne manquent pas d'influer sur les structures bretonnes, sont marquées par une juxtaposition et un entrelacement complexe des juridictions seigneuriales<sup>29</sup>.

La variété des contextes juridiques en zone de marches ajoute une difficulté supplémentaire. La situation n'est pas la même selon les paroisses. En zone avantagée, en pays de marche, les seigneurs bretons ont la prééminence sur les seigneurs poitevins ou angevins. Inversement, en zone commune, les prérogatives seigneuriales doivent être partagées. Ces imbrications jouent indéniablement un rôle essentiel sur la vie des hommes<sup>30</sup> avec la question des juridictions et des pouvoirs exercés sur eux. Il en résulte des cas typiques et en même temps parfois délicats à analyser dans la mesure où les sources manquent bien souvent de précisions quant aux termes employés. Par exemple, la proximité avec l'Anjou et le Poitou induit l'existence de traits particuliers pour les terrages, souvent confondus avec les dîmes au sud de la Loire. N'étant pas toujours

23. MEYNIER André, *Atlas de la géographie de la Bretagne*, Paris, Flammarion, 1976, p. 51-52.

24. Pour tout ce qui concerne les relations entretenues entre les Bretons et le littoral : CASSARD Jean-Christophe, *Les Bretons et la mer au Moyen Âge : des origines au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 1998.

25. Cf. annexe 4.

26. « Les seigneuries de dimensions restreintes prédominent dans nos campagnes » : LEGUAY Jean-Pierre, *Les villes bretonnes à la fin du Moyen Âge, 1364-vers 1514-1515*, t. 4, thèse de troisième cycle (dactyl.), université de Bordeaux, 1978, p. 1044 (reprise dans LEGUAY Jean-Pierre, *Les villes du duché de Bretagne aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, Maloine, 1981, p. 1). Ce terme a été vulgarisé par Jean Gallet dans sa thèse, GALLET Jean, *La Seigneurie bretonne...*, *op. cit.*, p. 79-81.

27. SARRAZIN Jean-Luc, « Les ports de la Baie à la fin du Moyen Âge : évolution des rivages et problèmes d'accès », in Michel BOCHACA et Jean-Luc SARRAZIN (dir.), *Ports et littoraux de l'Europe Atlantique. Transformations naturelles et aménagements humains (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2007, p. 40-42.

28. Cf. annexe 4.

29. CHÉNON Émile, « Les Marches séparantes d'Anjou, Bretagne et Poitou », *NRHDFE*, 1892, t. 16, p. 18-62, 165-211 ; PLANIOL Maurice, *Histoire des institutions de la Bretagne*, t. 4 : *La Bretagne ducale*, Mayenne, Association pour la publication du manuscrit de M. Planiol, 1982, p. 269-271.

30. Pour une cartographie des seigneuries en zone de marches pour le comté de Nantes : CINTRÉ René et PICHOT Daniel, « Les "marches séparantes de Bretagne, Poitou et Anjou" et la frontière orientale », in Michel LAGRÉE et Bernard TANGUY (dir.), *Atlas d'histoire de la Bretagne*, Morlaix : Skol Vreizh, 2003, p. 66-67. Cette carte, avec les données fournies par l'article d'Émile Chénon, a permis l'élaboration de la deuxième carte de notre étude (carte 2, annexe 4) ; TOUCHARD Henri, *Le commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge*, Paris, Les Belles Lettres, 1967, cartes I et II, p. 7 et 9.

clairement indiqués dans les sources, ils peuvent être confondus. Le prélèvement, effectué en même temps pour les dîmes et les terrages, peut être source de confusion. En étant au carrefour avec la Haute-Bretagne, le Poitou et l'Anjou, portes d'entrée de la France, la Bretagne méridionale est un territoire d'une indéniable richesse et complexité juridique.

Cette situation géographique si particulière crée une multitude de contextes pertinents à croiser et à analyser, tant au niveau économique, avec la Loire comme voie de circulation majeure pour les marchandises, qu'au niveau juridique avec la coexistence de différentes organisations et systèmes de mise en valeur agricole. Les structures seigneuriales offrent un angle d'approche privilégié pour conduire de telles études.

Ces territoires de contact sont enfin singulièrement touchés par les aléas et la conjoncture. Les seigneuries et sieuries des marches y sont d'autant plus sensibles. Il n'y a qu'à penser aux conséquences de la guerre, de plus en plus pressante et pesante sur toute l'économie bretonne à la fin du Moyen Âge<sup>31</sup> pour s'en convaincre, ou encore aux fluctuations liées à l'économie des régions avoisinantes<sup>32</sup>, dans le contexte de la fin du Moyen Âge et de la guerre de Cent Ans (1337-1453).

Toute étude des structures seigneuriales doit, pour être correctement menée, être remise dans une perspective de temps long afin de saisir les évolutions et les lentes adaptations. Ces éléments sont en effet plus ou moins difficiles à déceler sur le court terme, à l'échelle d'une ou de deux générations, car nous manquons parfois d'actes pour prendre du recul et distinguer les grands traits. Ceci étant, il n'est pas toujours facile de fixer un cadre précis à des évolutions elles-mêmes sous-jacentes aux aspects décrits dans les sources. La plupart de ces phénomènes ne s'inscrivent pas toujours dans les cadres historiographiques élaborés *a posteriori*. Les seigneuries demeurent ainsi des réalités bien vivantes bien au-delà de notre période, jusqu'à la Révolution française (1789-1799) au moins, voire davantage selon certains, pour tout ce qui a trait aux relations dans les campagnes bretonnes ou à l'intégration, de plus en plus fréquente, des redevances seigneuriales aux fermages et métayages jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle.

Dès lors, la question cruciale est de distinguer ce qui différencie les seigneuries de la fin du Moyen Âge de celles des Temps modernes. Plusieurs raisons, historiographiques et historiques, interviennent pour justifier de porter la focale sur la période allant du début du XIV<sup>e</sup> siècle au tournant du début du XVI<sup>e</sup> siècle. Noël-Yves Tonnerre s'est penché sur la mise en place, à l'échelle de la Bretagne, des cadres de population entre la fin du VIII<sup>e</sup> siècle et le début du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>33</sup>. Jean Gallet a distingué les évolutions des structures seigneuriales en Vannetais, en approfondissant l'étude des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, en insistant sur l'alourdissement du poids de l'autorité seigneuriale sur

31. CINTRÉ René, « Activités économiques dans les marches de Bretagne aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », *ABPO*, t. 101, n° 4, 1994, p. 7-36; *Id.*, *Les marches de Bretagne au Moyen Âge. Économie, guerre et société en pays de frontière (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Pornichet, éd. Jean-Marie Pierre, 1992, p. 121-124, 168-178.

32. Par exemple, la période 1470-1483 est difficile d'un point de vue économique en Anjou, avant de se dégrader encore plus nettement entre 1487 et 1491 : ADLA, B 13, fol. 133, 140 et 141 v°; ADLA, H 487; LE MENÉ Michel, *Les campagnes angevines à la fin du Moyen Âge (1350-1530). Étude économique*, Nantes, Cid éditions, 1982, p. 253-269, 502-503; *Id.*, « La conjoncture économique angevine sous le règne de Louis XI », in Bernard CHEVALIER et Philippe CONTAMINE (dir.), *La France de la fin du XV<sup>e</sup> siècle : renouveau et apogée. Économie-pouvoir-arts. Culture et conscience nationales*, Paris, CNRS, 1985, p. 51-60.

33. TONNERRE Noël-Yves, *Naissance de la Bretagne. Géographie historique et structure sociale de la Bretagne méridionale (Nantais et Vannetais) de la fin du VIII<sup>e</sup> à la fin du XII<sup>e</sup> siècle*, Angers, Presses de l'université d'Angers, 1994.

les tenanciers<sup>34</sup>. Les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles ayant moins fait l'objet d'études approfondies, nous avons choisi de nous emparer de cette période.

D'un point de vue chronologique, les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles marquent un tournant pour la Bretagne, comme de manière plus générale pour l'Occident. La Bretagne n'échappe pas à la crise des seigneuries à la fin du Moyen Âge, mais présente des caractères et une chronologie différents. Le royaume de France, dont le duché est vassal, est marqué aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles par ce que les contemporains eux-mêmes appellent les « malheurs des temps<sup>35</sup> » (Froissart). Les guerres, les épidémies, la désorganisation de la vie économique et sociale mettent à mal nombre de cadres, parmi lesquels les seigneuries, qui n'en sortent pas toujours indemnes. La Bretagne ne fait pas exception, même si des nuances doivent être apportées.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, le duché affronte une grave crise politique et militaire avec le conflit causé par la succession de Bretagne à la mort du duc Jean III (1341-1365). Comme dans l'Ouest, la guerre devient endémique à partir de 1341, ce qui ne manque pas de perturber grandement et profondément la vie des campagnes. Les difficultés perdurent au-delà. Il faut remettre en état et en culture des territoires inégalement frappés. Les régions de marches souffrent particulièrement des attaques de routiers et des chevauchées, d'autant que la Bretagne s'inscrit dans un autre conflit, qui se surimpose à la guerre de succession, avec la guerre de Cent Ans. La province offre, tant aux Français qu'aux Anglais, un cadre particulier pour se battre, à la périphérie des autres théâtres d'affrontements. Cette intervention de puissances étrangères constitue un important facteur d'instabilité et de désorganisation pour l'économie et la vie bretonne du XIV<sup>e</sup> siècle. Par voie de conséquence, les seigneurs sont touchés, tout en étant parfois tiraillés par leurs honneurs et engagements dans l'un ou l'autre camp. Les rentes ne sont plus ou mal perçues. Les dégâts causés par la guerre sont responsables de maints dysfonctionnements, sans parler de l'abandon des terres et d'exploitations avec la fuite des paysans.

D'autres nuances doivent être soulignées pour justifier les bornes chronologiques. L'impact des crises et des événements sur les structures seigneuriales est très contrasté selon les espaces et les périodes considérés<sup>36</sup>. Le comté de Nantes est touché différemment que le pays vannetais, même si des événements militaires d'importance ont lieu dans ce dernier espace, à l'instar de la bataille d'Auray qui met un terme à la guerre de Succession de Bretagne le 29 septembre 1364<sup>37</sup>. Le Vannetais est moins fragilisé que le Nantais dans la mesure où il n'est pas, au sens strict, une région de marches avec la France, n'ayant pas de frontière terrestre directe. Cet écart s'accroît à la fin de notre période : l'ultime conflit avec la France désorganise profondément et en premier lieu les seigneuries des marches nantaises, premières étapes militaires pour les soldats français.

Les vicissitudes politiques exercent un autre impact sur les structures seigneuriales, notamment pour ce qui concerne les relations entre les ducs et les rois de France.

34. GALLET Jean, *La Seigneurie bretonne...*, *op. cit.*

35. Voir à ce sujet, particulièrement pour la situation en Bretagne : JONES Michael, « Nantes au début de la guerre civile en Bretagne », in Monique BOURIN (dir.), *Villes, bonnes villes, cités et capitales. Études d'histoire urbaine (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) offertes à Bernard Chevalier*, Tours, université de Tours, 1989, p. 105-120 ; *Id.*, « Ancenis, Froissart et le début de la guerre de succession en Bretagne (1341) », in *Actes du congrès d'Ancenis, MSHAB*, t. 77, 1999, p. 91-102.

36. MOLLAT M<sup>re</sup> G., « Les désastres de la guerre de Cent Ans en Bretagne », *AB*, t. 26, 1910-1911, p. 168-177.

37. MOAL Laurence, *Auray 1364. Un combat pour la Bretagne*, Rennes, PUR, 2012.



Vassaux du roi, les ducs de Bretagne doivent prêter hommage. Or, l'autonomie du duché vis-à-vis du royaume, revendiquée par les ducs dans leurs actes et leur titulature, devient de plus en plus délicate à tenir au cours des deux siècles étudiés. Les sources de tensions et de conflits se multiplient et deviennent de plus en plus pesantes au xv<sup>e</sup> siècle. Le risque d'encadrement de plus en plus étroit des grands seigneurs bretons par leur suzerain, le duc, puis le roi de France, est réel et explique pour partie leurs oscillations, tantôt en faveur du duc, tantôt en faveur du roi. L'importance croissante de l'appareil monarchique en France s'oppose en outre aux velléités et aux volontés d'autonomie des ducs de Bretagne, ce qui se traduit par une situation plus tendue.

Les conflits s'intensifient à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, au sortir de la guerre de Cent Ans et de la reprise en main par le pouvoir royal des grandes principautés, telles la Bourgogne. L'ultime tension demeure la guerre de 1487-1491, parfois qualifiée de « guerre d'indépendance de Bretagne », qui se conclut par l'intégration définitive au royaume de France. Scellée de manière solennelle et institutionnelle en 1532 par l'Acte d'Union, cette intégration marque une nouvelle ère dans l'histoire de la Bretagne, avec à la fois un certain renouveau et une ouverture grandissante de la province sur l'extérieur. Ce dernier épisode constitue incontestablement un tournant pour les structures seigneuriales, avec les temps nouveaux du « beau xvi<sup>e</sup> siècle<sup>38</sup> ».

Prendre le xiv<sup>e</sup> siècle comme point de départ de cet ouvrage permet d'envisager la situation des seigneuries à la veille de ces difficultés, afin de mieux comprendre et mesurer les évolutions ultérieures. La constitution de grands domaines aux dépens des communaux et de la petite propriété paysanne, à la fin du xv<sup>e</sup> et au début du xvi<sup>e</sup> siècle, entraîne une réaction seigneuriale plus marquée. De nombreuses situations se prolongent en outre jusqu'au xvii<sup>e</sup> voire xviii<sup>e</sup> siècle, ce qui dépasse largement notre propos. Pour cette raison avons-nous choisi de conclure au seuil du xvi<sup>e</sup> siècle.

Le sujet présenté s'inscrit dans l'histoire rurale au sens large, qui a mobilisé durant la majeure partie du xx<sup>e</sup> siècle nombre de médiévistes, avant de connaître un désintérêt à la fin des années 1980 pour renaître dans les années 2000 avec des problématiques et des approches renouvelées. Menées pour d'autres aires géographiques<sup>39</sup>, ces études avaient pour principale focale l'analyse des relations entre paysans/dépendants

38. Pour tout ce qui concerne ces étapes fondamentales et les évolutions ultérieures de la Bretagne, en particulier dans sa partie méridionale et pour les structures seigneuriales : GALLET Jean, *La Seigneurie bretonne...*, *op. cit.*, p. 285-310; LE PAGE Dominique et NASSIET Michel, *L'Union de la Bretagne à la France*, Morlaix, Skol Vreizh, 2003.

39. La bibliographie relative aux relations entre seigneurs et vassaux, et plus généralement aux relations entre seigneurs et dépendants, est pléthorique. Elle ne peut être mentionnée de manière exhaustive ici. Nous nous bornerons donc à ne mentionner que quelques ouvrages, parmi les plus importants et les plus marquants dans l'historiographie, même si la liste aurait pu être encore plus développée : BOIS Guy, *Crise du féodalisme : économie rurale et démographie en Normandie orientale du début du xiv<sup>e</sup> siècle au milieu du xv<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses de Sciences Po, 1976; BOUTRUCHE Robert, *Seigneurie et féodalité. L'apogée (x<sup>e</sup>-xiii<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Aubier, 1970; FOURQUIN Guy, *Seigneurie et féodalité au Moyen Âge*, Paris, PUF, 2<sup>e</sup> éd. 1977 (1<sup>re</sup> éd. 1970); CHAPELOT Jean et FOISSIER Robert, *Le village et la maison au Moyen Âge*, Paris, Hachette, 1980. Parmi des travaux plus récents, nous citerons : BARTHÉLEMY Dominique, *Les deux âges de la seigneurie banale...*, *op. cit.*; *Id.*, *La société dans le comté de Vendôme de l'an mil au xiv<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1993; DEBORD André, *Aristocratie et pouvoir. Le rôle du château dans la France médiévale*, Paris, Picard, 2000; FOISSIER Robert, *Hommes et villages d'Occident au Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1992; GLOMOT David, « Héritage de serve condition », *une société et son espace. La Haute Marche à la fin du Moyen Âge*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2013; VERDON Laure, *op. cit.* Pour une bibliographie générale : FELLER Laurent, *Paysans et seigneurs...*, *op. cit.*, p. 275-292; BISSON Thomas N., « La terre et les hommes : a fulfilled programme? », *French History*, 14, 2000, p. 322-345.

et seigneurs. D'autres s'intéressaient aux questions soulevées par le poids des redevances et autres droits exigés par les seigneurs. Afin de mieux les décrire, nous commencerons par une mise en perspective plus générale, avant d'aborder le cas breton.

Les débats de l'histoire marxiste sur les rapports de production et la crise des seigneuries à la fin du Moyen Âge, en particulier avec la crise des revenus seigneuriaux<sup>40</sup> ont marqué l'historiographie. Les relations entre les seigneurs et les paysans ont fait l'objet de différents travaux<sup>41</sup> pour tenter de comprendre l'organisation de la seigneurie et ses représentations par les dépendants. Depuis les années 1960 et les grandes thèses régionales, peu de travaux ont été consacrés à l'étude des structures seigneuriales<sup>42</sup>. Dans ces thèses, à quelques exceptions près, ces cadres n'ont pas fait l'objet d'études approfondies, l'essentiel étant de dégager les traits d'une évolution générale. D'autres auteurs ont pu avancer que l'attention des historiens s'était davantage portée sur la naissance de la seigneurie avec la captation du pouvoir, son fonctionnement ne faisant alors l'objet que de quelques pages<sup>43</sup>.

Aujourd'hui, d'autres sciences humaines apportent de nouveaux concepts et de nouvelles approches. L'anthropologie historique occupe le premier rang<sup>44</sup>. Cette discipline, avec pour principal pionnier Marc Bloch<sup>45</sup>, a pour objectifs de varier et croiser les échelles d'analyse en tirant parti des apports d'autres disciplines. Elle contribue activement à renouveler nos perspectives et nos méthodes d'approche des sociétés rurales<sup>46</sup> en cherchant à comprendre et à décrire les équilibres, mais aussi les rapports de pouvoirs, réels ou symboliques, entre les hommes.

Dans cette continuité, l'historiographie récente privilégie de nouveaux angles d'approche, tel le prélèvement seigneurial. Moins extractif que ponction, moins illégitime qu'exaction, l'expression « prélèvement seigneurial » est employée par les médiévistes français pour désigner de manière la plus neutre possible les charges pesant sur les tenanciers<sup>47</sup>. En insistant sur le caractère fiscal, économiquement actif des levées effectuées au profit du seigneur, le prélèvement seigneurial désigne l'ensemble des taxes, des redevances et des coutumes perçues par ou à l'avantage des seigneurs. Le terme « redevance », préféré à l'expression « rente seigneuriale », met plutôt l'accent sur

40. BLOCH Marc, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, A. Colin, 1931, p. 143; VERDON Laure, *op. cit.*, p. 180-185.

41. Pour la Bretagne méridionale, nous pouvons indiquer les travaux de Jean Gallet. Pour le reste de la France et plus largement pour l'Europe, voir la bibliographie.

42. Parmi les travaux les plus importants menés depuis les années 1960, nous pouvons citer les thèses de : BOIS, Guy, *op. cit.*; KERHERVÉ Jean, *L'État breton...*, *op. cit.*; LE MENÉ Michel, *Les campagnes angevines...*, *op. cit.*; TOUCHARD Henri, *op. cit.*; ainsi que les thèses, plus récentes, de : BARTHÉLEMY Dominique, *La société dans le comté de Vendôme...*, *op. cit.*; et de : COLOMBET-LASSEIGNE Claude, *Les hommes et la terre en Forez à la fin du Moyen Âge. La seigneurie rurale face aux crises des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Saint-Étienne, Presses de l'université de Saint-Étienne, 2006; PICHOT Daniel, *Le Village éclaté...*, *op. cit.*

43. PICHOT Daniel, « Le prélèvement seigneurial... », art. cité, p. 610.

44. Pour une présentation plus approfondie de l'anthropologie historique : SCHMITT Jean-Claude, « L'anthropologie historique », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre (BUCEMA)*, Hors-série n° 2, 2008, disponible sur [cem.revues.org](http://cem.revues.org), consulté le 04/11/2016.

45. Parmi ses ouvrages : BLOCH Marc, *Les Rois thaumaturges : étude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre*, Paris, Gallimard, réimpr. 2002 (1<sup>re</sup> éd. 1924); *Id.*, *Les caractères originaux...*, *op. cit.*

46. FOSSIER Robert, *Villages et villageois au Moyen Âge*, Paris, éd. Christian, 1995, p. 131; BRILLI Éliisa, DITTMAR Pierre-Olivier et DUFAL Blaise, « Bilans et perspectives. Chemins transversaux », in Éliisa BRILLI, Pierre-Olivier DITTMAR et Blaise DUFAL (dir.), *Faire l'anthropologie historique du Moyen Âge*, Actes du colloque de Paris (21-22 novembre 2008), disponible sur [ach.revues.org](http://ach.revues.org), consulté le 04/11/2016.

47. BOURIN Monique et MARTÍNEZ SOPENA Pascual (dir.), *op. cit.*, p. 13.

des rentrées régulières. Les charges payées par les tenanciers ou les preneurs de biens ou de fermes sont la plupart du temps empreintes d'une valeur symbolique pour les seigneurs, qui n'hésitent pas à le rappeler dans les actes avec l'obéissance qui leur est due. À des degrés divers, cette valeur symbolique se retrouve dans le prélèvement et permet, par la même occasion, de saisir des rapports de reconnaissance complexes. En ce sens, l'étude du prélèvement offre un angle d'approche pertinent des structures seigneuriales à partir d'une démarche d'anthropologie historique.

En introduction à l'édition des actes d'un colloque consacré à l'approche anthropologique du prélèvement seigneurial, Monique Bourin et Pascual Martínez Sopena ont souhaité exposer très clairement les principes novateurs<sup>48</sup> pour guider les chercheurs. Produites par les seigneurs, les sources ne font que retranscrire leur vision, avec leur mentalité, leurs préoccupations et leurs attentes. Il faut donc prendre garde à faire la part des structures mises en place par les seigneurs ou leurs agents pour percevoir les droits dus, de l'exercice de l'autorité, réelle et symbolique, avec les rituels du prélèvement. L'anthropologie historique intervient ici en resituant ces pratiques dans des cadres plus généraux et en posant de nouveaux questionnements : les communautés villageoises sont-elles organisées par le prélèvement ou ne sont-elles pas divisées ? Comment s'exerce l'autorité du seigneur ? Quelles marques transparaissent de cette autorité au moment de l'acquittement des redevances ? Comment les paysans réagissent-ils et peut-on saisir quelques traits de mentalité à travers les sources d'origine seigneuriale ? Ces questions renvoient plus largement à l'étude des structures seigneuriales dans lesquelles s'insère pleinement le prélèvement, en en constituant la base, véritable « nœud de l'histoire médiévale<sup>49</sup> ».

Cette publication marque également un tournant historiographique avec l'insertion d'études régionales et d'autres présentations, plus générales, des principaux concepts liés au prélèvement seigneurial. De nouvelles approches sont présentées avec des mises au point très détaillées sur l'historiographie allemande et italienne, qui offrent des exemples concrets de mises en œuvre<sup>50</sup>. Ces travaux permettent, en jouant sur les échelles et en se replaçant dans des cadres plus larges, de voir les différentes manières d'aborder un sujet aussi vaste et complexe, à travers d'autres pays européens.

L'historiographie récente ne réfléchit pas seulement sur les concepts. Elle introduit une nouvelle approche des sources, qui ont longtemps été abordées de manière pessimiste. Dans sa thèse consacrée à la société dans le comté de Vendôme de l'an mil au xiv<sup>e</sup> siècle, Dominique Barthélemy a fortement contribué à réorienter l'historiographie, en exposant des pistes pour relire les documents médiévaux<sup>51</sup>. Basée essentiellement sur les cartulaires et les archives seigneuriales telles que censiers, rentiers et comptes à partir du xiv<sup>e</sup> siècle, sans oublier quelques chartes de franchises, l'étude se fonde sur une nouvelle approche des sources : comment ont-elles été produites ? Pour quelles personnes et quels usages ces documents ont-ils été réalisés ? Qu'apportent-ils à la connaissance des structures et des rapports de pouvoir ? Dominique Barthélemy met ainsi en lumière toute la diversité et surtout la très grande richesse de ces documents,

48. *Ibid.*, p. 11.

49. *Id.*

50. DEMADE Julien, « Les « corvées » en Haute-Allemagne, du rapport de production au symbole de domination (xi<sup>e</sup>-xiv<sup>e</sup> siècles) », in Monique BOURIN et Pascual MARTÍNEZ SOPENA (dir.), *op. cit.*, p. 337-363.

51. BARTHÉLEMY Dominique, *La société dans le comté de Vendôme...*, *op. cit.*, p. 35-42, 489-496.

demeurés jusqu'alors très largement inexploités. Il insiste ensuite sur l'importance, pour l'historien, de prendre un certain recul par rapport à la documentation, puisque les actes ne retranscrivent qu'avec un décalage chronologique les changements, sans toujours être précis quant à ce laps de temps. Ce travail a beaucoup apporté à la recherche avec de nouveaux questionnements et méthodes clairement exposés au début<sup>52</sup>. Nous avons cherché, dans ce travail, à nous replacer dans cette veine pour aborder à la fois les seigneuries bretonnes dans les campagnes en tant que structures d'encadrement des hommes, mais aussi en tant que lieux de pouvoirs.

Les structures seigneuriales dans l'Ouest demeurent insuffisamment explorées, ce qui a poussé Daniel Pichot à parler de « sujet en friche<sup>53</sup> ». Peu de travaux ont en effet été consacrés jusqu'à présent à ce domaine, à l'exception de ceux de Jean Gallet pour l'organisation de la seigneurie bretonne dans le pays vannetais de la fin du Moyen Âge au XVII<sup>e</sup> siècle, et, pour d'autres espaces, limitrophes, l'Anjou avec Michel Le Mené<sup>54</sup> et la Gâtine poitevine avec Louis Merle<sup>55</sup>. Dans ces travaux, l'étude du prélèvement seigneurial n'occupe toutefois qu'une part seconde.

Les travaux sur les seigneuries bretonnes remontent souvent au XIX<sup>e</sup> siècle. L'exercice de leur pouvoir demeure en grande partie mal connu. Les problématiques et les méthodes de recherche, d'analyse, de ces travaux ne correspondent plus aux critères actuels. Les seigneuries, et plus largement leurs structures, demeurent donc des champs de recherche à approfondir pour l'ouest de la France.

Les sources disponibles expliquent en grande partie cette situation et dictent les perspectives d'étude. De nature très différente, elles n'impliquent pas les mêmes méthodes d'analyse et obligent les historiens à adopter différents questionnements et techniques d'approche pour exploiter pleinement leurs apports. Leur diversité, leur répartition spatiale, leurs lacunes compliquent aussi l'étude des structures. Le manque de continuité sur le plan chronologique, même à la fin du Moyen Âge où les sources sont plus nombreuses, ne permet la plupart du temps que d'esquisser de grandes lignes quant aux caractéristiques et aux évolutions. Nous ne disposons bien souvent que de descriptions partielles, à un moment donné, surtout pour les aveux et les dénombremments. Les informations tirées des comptes permettent de contrebalancer ces manques en fournissant des indications plus cohérentes sur la durée, mais il est rare, sinon impossible, d'avoir des éléments continus sur une cinquantaine d'années, à l'exception notable des plus grandes seigneuries. Les petites seigneuries et les sieuries, structures les plus nombreuses en Bretagne méridionale, n'ont laissé que peu de traces cohérentes sur le plan chronologique pour permettre des mises en perspective. De même, la nature économique des aveux et dénombremments ne permet pas d'étudier les justices seigneuriales en elles-mêmes, ni de manière approfondie, contrairement à d'autres espaces<sup>56</sup>. Ce sont là pourtant des éléments fondamentaux des structures seigneuriales.

Les bombardements qui se sont produits durant la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) ont détruit les chartriers ainsi que les registres d'assises conservés jusqu'alors à

52. *Ibid.*, partie I, chap. I, p. 19-83.

53. PICHOT Daniel, « Le prélèvement seigneurial... », art. cité, p. 610.

54. LE MENÉ Michel, *Les campagnes angevines...*, op. cit., p. 167-194.

55. MERLE Louis, *La métairie et l'évolution agraire de la Gâtine poitevine de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, SEVPEN, 1958.

56. Par exemple, pour le Maine et l'Anjou à la fin du Moyen Âge : MATHIEU Isabelle, *Les justices seigneuriales en Anjou et dans le Maine à la fin du Moyen Âge : institutions, acteurs et pratiques*, Rennes, PUR, 2011.

Nantes. Dans ces conditions, nous ne disposons plus de sources suffisantes dans les fonds des Archives départementales de Loire-Atlantique ou du Morbihan pour mener à bien toute étude et toute comparaison sur les différents degrés de justice seigneuriale. Tout au plus peut-on faire quelques allusions, avec les rares indications sur les taux et amendes contenues dans les comptes. De même, les procédures et condamnations, notamment pour les arriérés, sont trop dispersées dans le temps et dans l'espace pour permettre de dégager réellement les grands traits de l'exercice de la justice. Faute de sources suffisantes, cet aspect essentiel des structures seigneuriales ne peut donc pas être abordé pour la Bretagne méridionale à la fin du Moyen Âge.

Aux lacunes de la conservation s'ajoute le manque d'outils adaptés, qui explique, pour partie, le relatif désintérêt pour l'étude des structures seigneuriales. Les sources, lacunaires, rendent difficile toute mise en relation sans l'utilisation et l'élaboration de vastes bases de données, outils commodes et indispensables pour ce genre d'études. Aujourd'hui, grâce au développement et à l'accessibilité des outils informatiques et des logiciels, de nouvelles perspectives de recherche s'ouvrent. La mise en série de données, le croisement des sources par l'intermédiaire de tableaux et de graphiques sont beaucoup plus faciles à mettre en place et à confronter avec les possibilités offertes par les tableurs<sup>57</sup>. L'informatique permet de construire et surtout d'exploiter pleinement des séries statistiques portant sur de larges ensembles et périodes, sans compter les possibilités offertes par les instruments plus spécialisés, tels les logiciels d'infographie pour la réalisation et le croisement des cartes. Les présentations sont plus dynamiques, plus faciles à exploiter et à visualiser les unes avec les autres, comme nous le verrons tout au long de ce travail. Ces éléments sont incontournables pour mener à bien l'étude des structures seigneuriales à la fin du Moyen Âge, peut-être davantage encore pour cette période que pour les autres.

Le domaine économique avec l'étude des recettes seigneuriales et la crise de la fin du Moyen Âge est l'un des angles d'approche, non exclusif certes, la seigneurie ne se résumant et ne devant pas être réduite à sa seule dimension de prélèvement et de contrainte exercée sur les tenanciers. Les <sup>xiv</sup><sup>e</sup> et <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècles constituent un tournant pour la Bretagne comme pour l'Occident de manière plus large. Les seigneuries des siècles ultérieurs font face à des problèmes particuliers et se tournent vers d'autres modèles, introduisant des éléments de rupture par rapport au Moyen Âge, même si les grands cadres demeurent identiques. En ce sens, cet ouvrage se donne pour objet d'analyser les adaptations accomplies par les maîtres et détenteurs de seigneuries face aux difficultés rencontrées aux <sup>xiv</sup><sup>e</sup> et <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècles. Les seigneurs et sieurs de Bretagne méridionale sont-ils touchés de la même manière et selon la même chronologie que les seigneurs d'autres régions, à l'instar de la Normandie frappée elle aussi par la guerre? Ne font-ils pas, au contraire, face à des situations singulières et inédites? Dans ces conditions, quelle est la part des influences extérieures? Contribuent-elles à modifier les structures seigneuriales ainsi que leur organisation, y compris en profondeur? Peut-on parler de crise des seigneuries en Bretagne méridionale à la fin du Moyen Âge ou ce concept est-il mal adapté pour désigner les situations rencontrées? Quelles sont les étapes et l'ampleur de ces adaptations? Quelles sont les principales évolu-

57. SALLY-GIOCANTI Frédéric, *Utiliser les statistiques en histoire*, Paris, A. Colin, coll. « Cursus », 2005.



tions à la fin de notre période? Ces quelques questions portent plutôt sur le domaine économique, le premier mis en valeur par les sources. Elles doivent nécessairement être complétées par d'autres approches et questionnements pour envisager toutes les facettes de ces structures.

L'approche anthropologique des structures seigneuriales est le deuxième angle d'approche et de questionnement essentiel. En nous appuyant sur les apports récents de l'historiographie, nous tenterons de définir les différents rapports entretenus entre les seigneurs/sieurs et les dépendants. Les documents font régulièrement allusion au statut des tenanciers, en particulier dans les aveux, qui constituent une précieuse base d'informations pour ce domaine de l'histoire. Quels sont ces rapports? Sont-ils fondés sur une présence particulièrement forte et visible du seigneur ou se traduisent-ils par un poids et une attention plus distante, notamment par le biais des sergents ou des receivers chargés d'administrer la ou les seigneurie.s? Quelles sont la place et les fonctions de ces agents dans l'organisation et la vie des communautés? Comment le prélèvement s'organise-t-il, sur quelles bases repose-t-il? Les modes de paiement et de perception des redevances ont-ils une signification particulière? Quelle est, en ce cas, l'importance dans les rapports entre les seigneurs et leurs tenanciers? Il s'agira de voir et de comprendre la place et les mécanismes qui régissent les seigneuries de cette partie de Bretagne, en adoptant une démarche géographique multiscalaire pour mettre en relation les différentes situations étudiées.

Enfin, les représentations ne seront pas laissées à l'écart. En nous fondant à nouveau sur l'historiographie récente, en particulier pour ce qui a trait au prélèvement seigneurial, nous chercherons à décrire et à dégager quelques grandes tendances au sujet des relations entre seigneurs et paysans d'une part, seigneurs et possession foncière d'autre part, en ce tournant de la fin du Moyen Âge, tout en prenant garde à bien définir les concepts employés. Ainsi, la vassalité conçue par les hommes du xv<sup>e</sup> siècle est bien différente de celle des premiers hommages attestés, uniquement réservés aux nobles et plus encore aux chevaliers<sup>58</sup>. Il n'est pas rare aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles que les tenanciers se présentent, dans les aveux surtout, comme les vassaux de leurs seigneurs. Cette notion doit donc être utilisée avec précaution et replacée dans son contexte pour ne pas commettre de confusion. Comment les structures contribuent-elles à organiser les territoires ruraux? Quels sont leurs impacts sur l'organisation du travail paysan? Sont-ils identiques d'un bout à l'autre du territoire ou, au contraire, des adaptations ne sont-elles pas observables? Quels peuvent être les principes et les critères de telles différences?

Toutes ces questions montrent la richesse des perspectives, tant du point de vue économique que du point de vue anthropologique avec les rapports de pouvoir et d'autorité. L'objet principal de ce livre sera donc d'analyser les évolutions des structures seigneuriales en tenant compte des renouvellements de l'historiographie. Le prélèvement seigneurial et l'approche anthropologique seront les principales entrées.

Avant de distinguer les grandes étapes et les adaptations des structures seigneuriales à la fin du Moyen Âge, nous présenterons les sources, en questionnant leurs apports et leurs limites (première partie). Cette étape, indispensable, franchie nous

58. BARTHÉLEMY Dominique, *Les deux âges de la seigneurie banale...*, *op. cit.*, p. 198-203.

permettra ensuite de définir les grands cadres des structures seigneuriales, en insistant particulièrement sur les organismes seigneuriaux, les types d'exploitation agricole qui leur sont liés et leurs incidences sur le prélèvement (deuxième partie). Les structures seigneuriales seront ensuite replacées dans leur contexte chronologique, empreint de difficultés et de lents rétablissements durant le *xiv*<sup>e</sup> et la première moitié du *xv*<sup>e</sup> siècle (troisième partie), pour terminer par l'étude des crises et adaptations des seigneuries bretonnes à la charnière des *xv*<sup>e</sup> et *xvi*<sup>e</sup> siècles (quatrième partie).